

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

C2. Taille et structure des classes au primaire

Au 31 décembre 2018, on compte en moyenne 20 élèves par classe dans l'enseignement primaire régulier (hors élèves en intégration partielle), ce nombre étant resté relativement stable depuis 2010 (+0,1 élève). L'augmentation de 900 élèves entre 2017 et 2018 a été accompagnée de l'ouverture de 34 classes supplémentaires et de l'augmentation du nombre des classes de 22 et 23 élèves. L'effectif moyen est de 17,9 élèves par classe dans les écoles du REP, de 19,5 dans les écoles proches du REP et de 20,5 hors du REP. Au 31 décembre 2018, environ 230 élèves de l'enseignement spécialisé sont en intégration partielle dans une classe régulière à certains moments très spécifiques, ce qui représente globalement +0,1 élève par classe et +1,8 élève dans les 130 classes concernées. Par ailleurs, 25% des classes sont organisées en double degré ; cela concerne plus souvent les élèves de 1P et 2P, principalement pour des choix pédagogiques.

La taille des classes est un élément important sur le plan éducatif qui suscite de nombreux débats. Elle est souvent mentionnée comme pouvant avoir une influence sur les apprentissages des élèves puisque des effectifs moins élevés permettraient de mieux prendre en compte les besoins pédagogiques individuels des élèves, et plus particulièrement ceux des élèves ayant des difficultés scolaires. C'est la raison pour laquelle les écoles du réseau d'enseignement prioritaire (REP) ont moins d'élèves par classe, afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire. Le Conseil d'Etat a pour sa part fixé comme objectif prioritaire pour l'enseignement de « garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire ». Par ailleurs, l'effectif d'une classe peut être partagé en sous-groupes ou allégé durant la semaine en fonction des ressources en enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP) mais, par exemple, également lors de décloisonnements ou d'interventions de maitres spécialistes, etc.

Les classes de l'enseignement primaire régulier accueillent en moyenne 20 élèves

Au 31 décembre 2018, les 35'527 élèves scolarisés dans une école genevoise de l'enseignement primaire régulier (hors élèves en intégration partielle) étaient répartis dans 1'778 classes, ce qui équivaut en moyenne à 20 élèves par classe. L'effectif moyen par classe est resté à peu près le même entre 2017 et 2018 (+0,1 élève), l'augmentation de 900 élèves ayant en effet été accompagnée de l'ouverture de 34 classes supplémentaires. Si l'on inclut les 231 élèves en intégration partielle, l'effectif moyen augmente globalement de 0,1 soit 20,1 élèves par classe (voir **C2.a**).

C2.a Taille moyenne des classes de l'enseignement primaire, 2000 à 2018

	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	Variation 2010-2018	Variation 2017-2018
Classes régulières									
Nombre total d'élèves	33'741	34'127	33'203	33'837	34'099	34'866	35'758	+2'555	+892
Nombre d'élèves hors intégration partielle	33'711	34'056	33'087	33'712	33'986	34'623	35'527	+2'440	+904
Nombre de classes	1'650	1'672	1'663	1'693	1'715	1'744	1'778	+115	+34
Nombre moyen d'élèves par classe	20.4	20.4	20.0	20.0	19.9	20.0	20.1	+0.1	+0.1
Nbre moyen d'élèves par classe (hors intégr. part.)	20.4	20.4	19.9	19.9	19.8	19.9	20.0	+0.1	+0.1
Classes d'accueil à 50% ⁽¹⁾									
Nombre d'élèves	-	-	491	403	499	504	529	+38	+25
Nombre de classes	-	-	52	45	52	52	54	+2	+2
Nombre moyen d'élèves par classe	-	-	9.4	9.0	9.6	9.7	9.8	+0.4	+0.1
Classes d'accueil à plein temps ⁽²⁾									
Nombre d'élèves	-	-	-	30	25	16	15	-	-1
Nombre de classes	-	-	-	3	3	2	3	-	1
Nombre moyen d'élèves par classe	-	-	-	10.0	8.3	8.0	5.0	-	-3.0

N.B. Les classes et élèves de l'école climatique de Boveau (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève, ne sont pas inclus.

Les élèves des classes d'accueil à 50% (529 en 2018) sont déjà comptabilisés parmi les effectifs des classes régulières qu'ils fréquentent la moitié du temps, ce qui n'est pas le cas des élèves en accueil à plein temps. Le total des effectifs de l'enseignement primaire – hors école de Boveau – est donc, en 2018, de 35'773 élèves (soit 35'758 +15).

⁽¹⁾ Les élèves en intégration partielle sont ceux scolarisés à la fois dans l'enseignement spécialisé (rang 1) et dans l'enseignement primaire régulier (rang 2). Il est à noter que l'enregistrement des élèves en intégration partielle dans la nBDS s'est amélioré au cours de la période.

⁽²⁾ Les classes d'accueil à 50% permettent aux élèves primo-arrivants, dès la 4P (ou la 3P si la situation le justifie), de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif ; ces élèves intègrent durant l'autre mi-temps une classe régulière dans le degré correspondant à leur âge. Les élèves des classes d'accueil à 50% ne sont pas identifiables dans la nBDS pour les années 2000 et 2005.

⁽³⁾ Les classes d'accueil à plein temps s'adressent dès la 4P à des élèves primo-arrivants, qui ont été très peu, voire pas du tout scolarisés, ont eu un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrent de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs et scolaires.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

Parmi les élèves scolarisés dans l'enseignement primaire régulier, on compte au 31 décembre 2018 environ 530 élèves non francophones qui suivent également des cours de français dans des classes d'accueil durant la moitié du temps scolaire. Ce nombre avait fortement augmenté en 2016 (une centaine d'élèves de plus qu'en 2015), en lien avec la hausse soutenue des arrivées de migrants suite aux conflits au Moyen-Orient ou en Afrique. Le ralentissement de la croissance du nombre d'élèves dans ces classes, observé depuis 2016, est parallèle à celui des arrivées dans le canton. À la dernière rentrée scolaire en août 2018, deux nouvelles classes d'accueil à 50% ont été ouvertes et on compte au total 54 classes d'environ dix élèves en moyenne fin 2018.

Les classes d'accueil à plein temps, ouvertes à la rentrée scolaire 2015 dans des écoles proches de foyers de migrants, s'adressent à des élèves primo-arrivants, ayant été très peu, voire pas du tout scolarisés, avec des parcours de vie très complexes (voir note sous le tableau **C2.a** et *Pour comprendre ces résultats*). Au 31 décembre 2018, selon les données enregistrées dans la base de données scolaires (nBDS), 15 élèves étaient accueillis dans trois classes de ce type. Ce chiffre ne représente toutefois pas exactement la réalité car ce sont, au total, 24 élèves qui ont été accueillis dans ces classes, l'écart entre les deux chiffres étant dû à un enregistrement tardif de certains de ces élèves dans la nBDS ou à leur arrivée réelle après le 31 décembre.

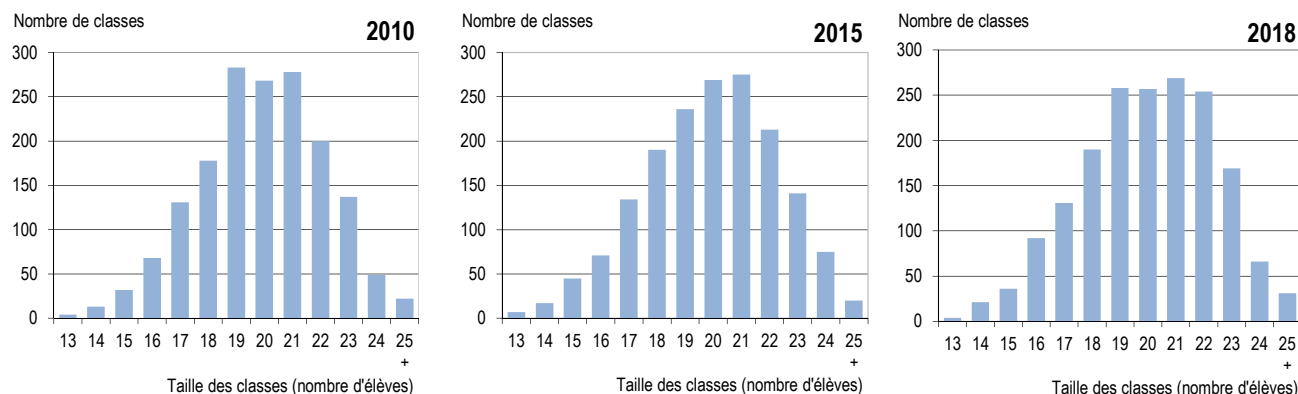
Les classes de 22 élèves ou plus sont devenues plus fréquentes

Si l'on ne comptabilise pas les élèves en intégration partielle, le nombre d'élèves par classe régulière varie du simple au double sur l'ensemble du canton, allant de 13 élèves (ou moins dans de très rares cas) pour les classes les plus petites à 25 élèves pour les plus grandes, voire 26 dans trois classes au 31 décembre 2018 (voir **C2.b**).

Il faut relever que les effectifs des classes dépendent de paramètres qui peuvent varier selon les écoles : taille des écoles, typologie des lieux et contrainte des locaux, répartition des élèves dans les différentes années de scolarité. En fonction des arrivées et départs après l'organisation des classes pour la rentrée scolaire, les effectifs des classes peuvent également varier tout au long de l'année ; la photographie au 31 décembre offre ainsi une vision seulement partielle de la réalité.

La morphologie des classes s'est légèrement modifiée au cours des années récentes : les classes accueillant 19 à 20 élèves représentaient le tiers des classes du primaire en 2010 ; cette configuration est devenue un peu moins fréquente (29% des classes en 2018). Les classes accueillant 22 élèves ou plus sont devenues plus fréquentes : c'est le cas de 29% des classes contre 24% en 2010 (voir **C2.b** et **C2.c**).

C2.b Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes, 2010, 2015 et 2018



N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.c Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et la prise en compte des élèves en intégration partielle, 2010 et 2018

	2010		2018		Variation 2010-2018 (en points de %)	
	Avec élèves en intégration partielle	Hors élèves en intégration partielle	Avec élèves en intégration partielle	Hors élèves en intégration partielle	Avec élèves en intégration partielle	Hors élèves en intégration partielle
Classes de 18 élèves ou moins	25%	26%	26%	27%	+1	+1
Classes de 19 à 20 élèves	33%	33%	29%	29%	-5	-4
Classes de 21 à 22 élèves	29%	29%	29%	29%	+0	+1
Classes de 23 à 24 élèves	11%	11%	14%	13%	+2	+2
Classes de 25 élèves et plus	1%	1%	3%	2%	+1	+0
Total	100%	100%	100%	100%		

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

Les deux tiers des classes concernées accueillent un seul élève en intégration partielle

Comme précédemment relevé, un certain nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé sont intégrés ponctuellement dans des classes de l'enseignement primaire régulier. Au 31 décembre 2018, on comptabilise ainsi 231 élèves de l'enseignement spécialisé intégrés partiellement dans 130 classes régulières, soit en moyenne 1,8 élève par classe (voir **C2.d**).

Près des deux tiers des classes concernées accueillent un seul élève en intégration partielle et le quart des classes en accueillent deux ou trois. Dans des cas très exceptionnels, le nombre d'élèves en intégration partielle est de cinq ou six élèves dans une même classe : ce sont par exemple tous les élèves d'une classe de regroupement spécialisé qui participent à la grille horaire d'une classe régulière pendant des périodes très spécifiques (gymnastique ou arts visuels principalement) avec généralement la présence de l'enseignant spécialisé. Il peut également s'agir d'élèves d'un dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs) dont la prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants spécialisés, d'éducateurs et d'enseignants réguliers (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

C2.d Nombre d'élèves en intégration partielle, selon la taille initiale du groupe classe de l'enseignement primaire régulier, 2018

Taille initiale du groupe classe	Nombre d'élèves supplémentaires en intégration partielle						Total	En %
	+ 1 élève	+ 2 élèves	+ 3 élèves	+ 4 élèves	+ 5 élèves	+ 6 élèves		
18 élèves ou moins	31	5	10	5	1	0	52	40%
19 à 20 élèves	23	4	5	0	1	0	33	25%
21 à 22 élèves	25	1	5	3	0	1	35	27%
23 à 24 élèves	4	2	0	1	1	1	9	7%
25 élèves et plus	1	0	0	0	0	0	1	1%
Total	84	12	20	9	3	2	130	100%
En %	65%	9%	15%	7%	2%	2%	100%	

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

Des classes aux effectifs un peu plus faibles au cycle élémentaire comparativement au cycle moyen

Les recherches s'accordent sur le fait que pour avoir un effet, notamment pour les populations défavorisées, une réduction de la taille des classes doit concerner plutôt les premiers niveaux de la scolarité et qu'elle doit être relativement importante (voir [Pour en savoir plus](#)). À Genève, la taille des classes est un peu moins élevée au cycle élémentaire (ou cycle 1) avec 19,7 élèves en moyenne au 31 décembre 2018 contre 20,2 au cycle moyen (ou cycle 2) (voir [C2.e](#)).

C2.e Nombre moyen d'élèves par classe de l'enseignement primaire régulier, selon le cycle (1 ou 2), 2000 à 2018

	2000	2005	2010	2015	2018
Cycle 1 (1P-4P)	20.3	20.3	19.7	19.6	19.7
Cycle 2 (5P-8P)	20.5	20.4	20.0	20.2	20.2
Multidegré cycle 1 et cycle 2	20.3	19.9	20.4	19.8	21.3
Ensemble	20.4	20.4	19.9	19.9	20.0

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

En moyenne, deux élèves de moins dans les classes du REP et un élève de moins dans les classes proches du REP

Afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire, les écoles du REP (voir fiche [B2, Éléves du REP](#)) bénéficient de ressources supplémentaires et ont notamment environ deux élèves de moins par classe : 17,9 élèves contre 20,5 en moyenne hors du REP en 2018 si l'on ne comptabilise pas les élèves en intégration partielle (voir [C2.f](#)). Depuis la rentrée 2017, la direction générale de l'enseignement obligatoire a créé une troisième catégorie d'« écoles proches du REP » pour diminuer les effets de seuil. En 2018, onze écoles sont considérées comme étant proches du REP et bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP : elles ont en moyenne 19,5 élèves par classe, soit un élève de moins que les classes hors du REP.

C2.f Taille moyenne des classes de l'enseignement primaire régulier, selon le type d'école, 2018

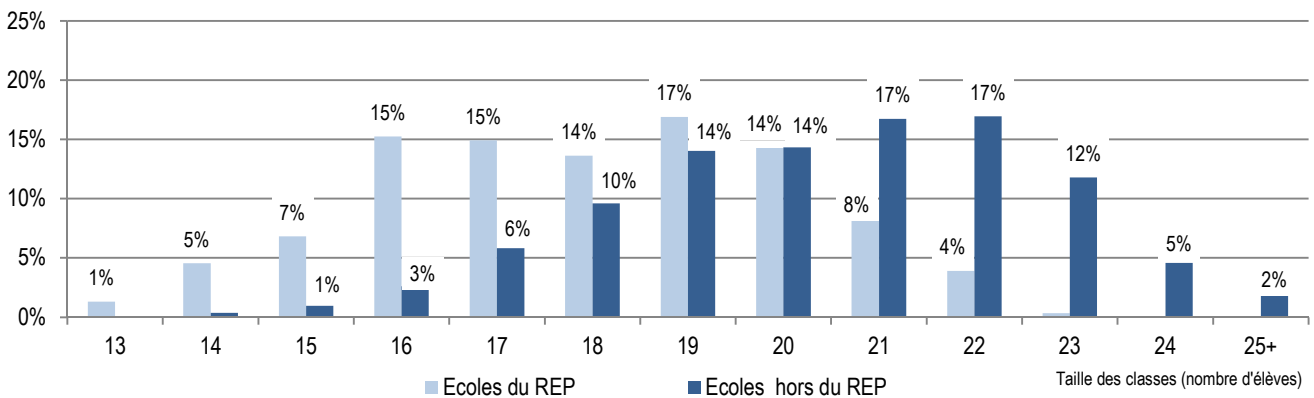
	REP	Proches du REP	Hors du REP	Total
Nombre total d'élèves	5'598	1'874	28'286	35'758
Nombre d'élèves hors intégrations partielles	5'527	1'869	28'131	35'527
Nombre de classes	308	96	1'374	1'778
Nombre moyen d'élèves par classe	18.2	19.5	20.6	20.1
Nbre moyen d'élèves hors intégrations partielles	17.9	19.5	20.5	20.0

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

Certaines classes du REP accueillent 21 élèves ou plus : au 31 décembre 2018, il en existe 38, soit 12% des classes du REP. Quand le contexte le permet, certaines équipes d'écoles du REP peuvent, en effet, choisir d'avoir des effectifs un peu plus élevés dans les classes pour pouvoir consacrer une partie plus importante de leur enveloppe budgétaire en pourcentage de postes d'enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP) (voir [Pour comprendre ces résultats](#)). Par comparaison, les classes de 21 élèves ou plus représentent 34% des classes des écoles proches du REP et 52% des classes hors du REP (voir [C2.g](#) et [C2.h](#)). Inversement, 56% des classes du REP accueillent 18 élèves ou moins, contre 35% des classes proches du REP et 19% des classes hors du REP.

C2.g Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et le type d'école, 2018

Proportion de classes



N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Les écoles proches du REP ne figurent pas dans ce graphique, mais les données sont disponibles dans le classeur Excel.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.h Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et le type d'école, 2018

	REP	Proches du REP	Hors du REP	Ensemble des classes
Classes de 18 élèves ou moins	57%	35%	19%	27%
Classes de 19 à 20 élèves	31%	30%	28%	29%
Classes de 21 à 22 élèves	12%	24%	34%	29%
Classes de 23 à 24 élèves	< 0.5%	9%	16%	13%
Classes de 25 élèves et plus	0%	1%	2%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

Le quart des classes est à double degré

En 2018, 25% de l'ensemble des classes de l'enseignement primaire régulier sont organisées en double degré (voir C2.i). Cette part avait largement augmenté au cours des années 1990 (passant de 13% à 32% en 2000), parallèlement à une augmentation du nombre d'élèves par classe (+2 élèves en moyenne) et à la mise en place des cycles d'apprentissage pluriannuels. La part des classes à double degré, en baisse depuis le début des années 2000, est un peu plus élevée en 2018 (25%) qu'en 2015 (23%).

L'organisation des classes en degré unique ou en double degré était, au départ, principalement liée à des raisons pédagogiques (le double degré devant encourager l'autonomie ou la collaboration entre élèves d'âges différents). Aujourd'hui, l'existence de classes à degré unique ou à double degré relève de choix pédagogiques et/ou de contraintes organisationnelles. La répartition des élèves dans les différentes années de scolarité, mais aussi, comme rappelé précédemment, la taille des écoles, la typologie des lieux et les contraintes en termes de locaux sont ainsi des paramètres pris en considération.

Les élèves des premiers degrés du primaire sont plus souvent concernés que les autres par les classes à double degré : la configuration la plus fréquente est la « 1P-2P » puisqu'elle représente à elle seule 33% des classes à double degré (voir C2.j). Outre les réalités organisationnelles, la réunion des deux premiers degrés du primaire (correspondant à l'ancienne école enfantine non obligatoire jusqu'en 2010) tient principalement à un choix pédagogique des enseignants (préapprentissage de la lecture, dynamique de groupe, socialisation).

C2.i Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la modalité d'organisation, 2000-2018

	2000	2005	2010	2015	2018
Classes à degré unique	68%	70%	72%	77%	75%
Classes à double degré*	32%	30%	28%	23%	25%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

* Y compris quelques classes comportant trois ou quatre degrés.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.j Répartition des classes à plusieurs degrés, selon l'association de degrés, 2018

	Nombre de classes	en %	Nombre moyen d'élèves par classe
1P-2P	147	33%	20.0
2P-3P	52	12%	20.5
3P-4P	58	13%	19.9
4P-5P	23	5%	21.2
5P-6P	65	14%	20.8
6P-7P	31	7%	20.8
7P-8P	70	16%	20.5
Classes à 3 degrés	4	1%	21.5
Total	450	100%	20.4

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

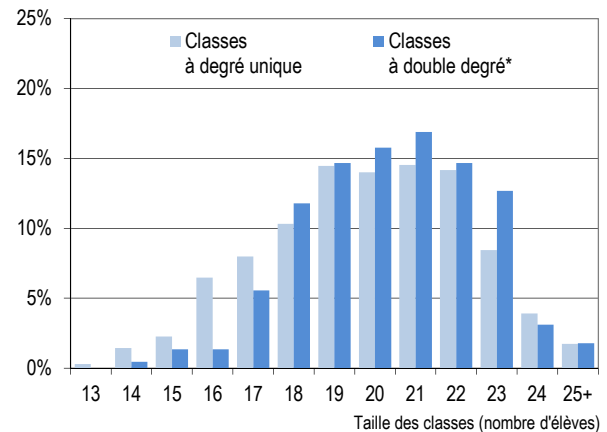
À l'inverse, les configurations les moins fréquentes sont la « 4P-5P » (23 classes sur l'ensemble du canton) et la « 6P-7P » (31 classes). Il est probable que la « 4P-5P » se rencontre peu car ces deux degrés relèvent de deux cycles différents (1 et 2) et ont donc des spécificités d'apprentissage du Plan d'études romand (PER) différentes. La « 6P-7P » est également une configuration assez rare, les équipes pédagogiques privilégiant plutôt la « 5P-6P » et la « 7P-8P » qui correspondent à deux moitiés du cycle 2.

On observe par ailleurs que l'organisation en degré unique ou en double degré n'a pas de réelle incidence sur la taille moyenne des classes. Globalement, la taille moyenne des classes à double degré est très légèrement supérieure (20,3 élèves contre 19,9 pour les classes à degré unique), ce résultat étant dû au fait que les classes à double degré sont presque quatre fois plus fréquentes dans les écoles hors du REP (29%) que dans les écoles du REP (8%) (voir C2.I).

Les classes à trois degrés se situent principalement dans de très petites écoles (Céigny ou Cartigny) avec 21,5 élèves en moyenne en 2018 (voir C2.j et C2.I).

C2.k Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et la modalité d'organisation, 2018

Proportion de classes



* Y compris quelques classes comportant trois degrés.

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.I Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la modalité d'organisation et le type d'école, 2018

	Répartition des classes				Taille moyenne des classes			
	Écoles du REP	Écoles proches du REP	Écoles hors du REP	Ensemble des écoles	Écoles du REP	Écoles proches du REP	Écoles hors du REP	Ensemble des écoles
Classes à degré unique	92%	74%	71%	75%	18.0	19.4	20.4	19.9
Classes à double degré	8%	26%	29%	25%	17.7	19.8	20.6	20.3
Classes à trois degrés			< 0.5%	< 0.5%			21.5	21.5
Total	100%	100%	100%	100%	17.9	19.5	20.5	20.0

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source: SRED/nBDS/État au 31.12.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Meuret, D. (2001). *Les recherches sur la réduction de la taille des classes*. Paris : Haut conseil de l'évaluation de l'école. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000197.pdf>
- Bressoux, P. et Lima, L. (2011). « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France ». In Felouzis, G., & Hanhart, S. (Eds.), *Gouverner l'éducation par les nombres ? Usages, débats et controverses* (pp. 99-123). Bruxelles : De Boeck.
- Duru-Bellat, M. (2012). Moins d'élèves, moins d'échecs ? *Sciences humaines*, n°235 (mars), 12.
- Piketty, T., Valdenaire, M. (2006). « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français ». In *Les dossiers évaluations et statistiques*, n°173 (mars). <http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/4/2484.pdf>

Pour comprendre ces résultats

Source des données

Les données proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état de la nBDS au 31 décembre de chaque année. Les classes et élèves de l'école climatique de Boveau (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève, ne sont pas inclus dans l'analyse.

Taille moyenne des classes

La taille moyenne des classes (ou nombre moyen d'élèves par classe) est calculée en rapportant les effectifs d'élèves présents au 31 décembre au nombre de classes. Il faut relever que la composition des classes est susceptible de changer au cours de l'année et donc leur nombre d'élèves. Ceci est particulièrement vrai pour les classes d'accueil en raison de l'arrivée continue de migrants tout au long de l'année.

Réseau d'enseignement prioritaire

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été mis en place dans le canton de Genève afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire (voir également la fiche *B2. Élèves du réseau d'enseignement prioritaire*).

Jusqu'à la rentrée 2016, on distinguait deux catégories d'écoles (REP, hors du REP). Depuis la rentrée 2017, chaque école est classée dans l'une des trois catégories suivantes :

– **REP** : les écoles dont la population scolaire est composée d'au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioprofessionnelle modeste ou défavorisée (ouvriers et divers/sans indication) au 15 novembre de l'année scolaire précédente. Pour les écoles dont la proportion d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères sont pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP : au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication », plus de 55% d'élèves allophones, moyenne au cours des trois dernières années de la proportion d'élèves de CSP modeste ou défavorisée.

– **Proches du REP** : les écoles dans lesquelles la proportion d'élèves ayant des parents de CSP modeste ou défavorisée est comprise entre 47% et 50%, et qui présentent au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication » ou plus de 55% d'élèves allophones.

– **Hors du REP** : les écoles qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Une enveloppe budgétaire est octroyée aux établissements scolaires en fonction de différents paramètres (nombre d'élèves, nombre d'années de scolarité, statut REP de l'école, nombre de classes spécialisées, pondération par un coefficient social ajusté, etc.) pour tenir compte des spécificités locales de chaque école. Les écoles disposent d'autonomie pour répartir cette enveloppe notamment entre des postes de titulaires de classes et une dotation en enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP). Certaines écoles peuvent ainsi choisir d'avoir des classes un peu plus chargées en contrepartie d'une dotation un peu plus importante en ECSP, ou au contraire d'ouvrir par exemple une classe supplémentaire et d'avoir une dotation moins importante en ECSP. Les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles proches du REP ou hors du REP : en particulier, un meilleur taux d'encadrement (environ 2 élèves de moins par poste enseignant) induisant ainsi moins d'élèves par classe et une meilleure dotation en ECSP. Les écoles proches du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP.

École fréquentée

Les enfants fréquentent en principe l'école de leur commune ou de leur quartier. Néanmoins, pour des motifs reconnus valables et si l'organisation des classes le permet, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) peut autoriser des enfants à fréquenter les classes d'une autre commune ou d'un autre quartier. Lorsque les élèves d'une commune ou d'un quartier sont en nombre insuffisant ou lorsqu'ils sont trop nombreux pour l'organisation rationnelle de l'enseignement, le DIP peut pour sa part les inscrire dans une autre école.

Art. 24 Lieu de scolarisation - Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 du 7 juillet 1993

¹ Sous réserve des alinéas 2 à 7, les élèves sont scolarisés dans l'école correspondant au secteur de recrutement, défini par la direction générale de l'enseignement obligatoire, du lieu de domicile ou, à défaut, du lieu de résidence des parents.

² Les élèves dont les parents ne partagent pas le même lieu de domicile ou de résidence sont scolarisés à leur lieu de domicile ou de résidence principal.

³ Si les élèves d'un secteur de recrutement sont en nombre insuffisant ou sont trop nombreux pour l'organisation rationnelle de l'enseignement, la direction générale de l'enseignement obligatoire peut les affecter dans une autre école. Cette décision n'est pas sujette à recours.

⁴ La direction de l'établissement peut placer un élève dans une autre classe, en cours d'année ou pour l'année scolaire suivante, après avoir entendu les parents concernés, lorsque le bon déroulement de la scolarité de l'élève et/ou le bon fonctionnement de la classe le commande.

⁵ La direction de l'établissement peut placer un élève dans une autre école ou dans un autre établissement, en cours d'année ou pour l'année scolaire suivante, après avoir entendu les parents concernés, lorsque le bon déroulement de la scolarité de l'élève et/ou le bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement le commande.

⁶ Pour les élèves qui fréquentent un dispositif spécifique, tel que les classes et institutions de l'enseignement spécialisé, notamment, des exceptions au lieu de scolarisation peuvent être prévues par la direction générale de l'enseignement obligatoire. Cette décision n'est pas sujette à recours.

⁷ Enfin, la direction de l'établissement peut, à titre exceptionnel, accorder des dérogations, notamment en cas de changement de domicile, de manière à permettre à l'élève de terminer l'année scolaire dans la classe où il l'a commencée.

Effectifs des classes

Art. 25 Effectifs des classes - Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 du 7 juillet 1993

¹ Les effectifs des classes de l'enseignement primaire doivent tenir compte des spécificités locales de chaque école et en particulier des écoles en réseau d'enseignement prioritaire, des catégories socioprofessionnelles des parents, des dispositifs inclusifs, des différences entre cycle élémentaire et cycle moyen, des bâtiments, des projets locaux et des ressources attribuées par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

² Les effectifs moyens des élèves par classe sur le plan cantonal s'élèvent à 20 élèves. En outre, ces effectifs ne doivent en principe pas excéder 24 élèves par classe.

Classe d'accueil à 50%

La classe d'accueil permet aux élèves primo-arrivants, dès la 4P, de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif, en principe pendant 12 mois à partir de leur arrivée. Durant l'autre mi-temps, ils sont intégrés dans une classe ordinaire dans le degré correspondant à leur âge. Les élèves affectés en classe de 1P ou 2P (âgés de 4 à 6 ans) sont scolarisés directement à plein temps en classe ordinaire. À son arrivée, un élève de 3P est en principe scolarisé en classe ordinaire. Le directeur d'établissement peut l'inscrire éventuellement plus tard en classe d'accueil si la situation le justifie.

Classe d'accueil à plein temps

La classe d'accueil à plein temps s'adresse dès la 4P à des élèves primo-arrivants, qui ont été très peu, voire pas du tout scolarisés, qui ont eu un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrant de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs et scolaires. Les élèves intégrant ces classes d'accueil à 100% peuvent y rester jusqu'à 12 mois. Le but est qu'ils puissent intégrer au plus vite une classe d'accueil ordinaire.

À noter que certains d'entre eux peuvent également être accueillis, pendant une ou deux périodes de la semaine, en immersion, dans une classe régulière (principalement pour de la gymnastique)

Dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs)

Le travail s'articule autour de trois temps d'enseignement distincts : (i) un temps d'enseignement assuré dans une classe régulière, avec l'appui d'un enseignant spécialisé (co-enseignement) ou d'un éducateur (accompagnement éducatif); (ii) un temps d'enseignement assuré dans la même classe régulière, sans mesure particulière; (iii) un temps d'enseignement assuré en petit groupe par un enseignant spécialisé dans une salle de classe destinée à cet effet.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>